



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : 0 Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
--- Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>04/03/2026</u> Publiée, le <u>05/03/2026</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <u>Était absente excusée</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU). <u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN <u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LECERF <u>Date de la convocation</u> : 18 février 2026
Délibération n°260303.24	<u>FINANCES</u> <i>Crédits pédagogiques - année 2026</i>

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal impute à l'article 65748 le **montant prévisionnel global** attribué aux associations. Il convient toutefois, en application de la nomenclature comptable M57, de prendre une délibération nominative d'attribution considérant que **les crédits ne sont engagés juridiquement que par la décision individuelle d'octroi à chaque association**.

Les propositions présentées ont été examinées par la commission scolaire et validées par la Commission des Finances le 11 février 2026.

Il est proposé de **MAINTENIR** les montants individualisés 2024 pour les projets pédagogiques et d'augmenter de 40€ par classe la participation pour l'aide au transport.

Projets scolaires	
Ecole Hortense TANVET Coopérative scolaire (OCCE)	
<i>Projets pédagogiques</i>	20 € / élève *
<i>Aide au transport</i>	240 € / classe
Ecole ST JOSEPH A.P.E.M.	
<i>Projets pédagogiques</i>	20 € / élève *
OGEC de l'Ecole ST JOSEPH	
<i>Aide au transport</i>	240 € / classe

*par élève résident à Mésanger au 1^{er} janvier de l'année

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant les critères d'attribution établis par la commission des affaires scolaires ;
Considérant la présentation en commission des affaires scolaires du 07 janvier 2026 ;
Considérant la présentation en commission des finances du 11 février 2026 ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)

► **OCTROIE 20 €/élève** à l'OCCE et l'APEM pour réaliser leurs projets pédagogiques, selon les « conditions d'élèves » au 1^{er} janvier 2026 et **240 €/classe** à l'OCCE et à l'OGEC ST JO pour l'aide au transport ;

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

